



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

P.V. N° 111
Dossier N° 2

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération PV n° 110- 1, du 20 octobre 2021, du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relative à la protection fonctionnelle au sein du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

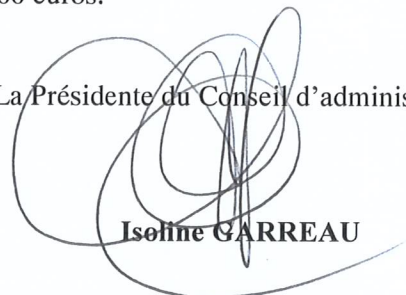
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de procéder à l'indemnisation de Monsieur Jonathan MOREL, à hauteur de 700 euros,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à procéder à l'indemnisation de Monsieur Jonathan MOREL, à hauteur de 700 euros.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU